



Surconsommation gaz/ chaudière défectueuse

Par **Nihat57**, le **03/07/2013** à **19:49**

Bonjour,

Je viens à vous parce que j'ai beau chercher sur le net je ne trouve aucune réponse clair.

Je suis locataire d'un appartement de 30m2 depuis janvier 2013 (je précise que je vis seul). J'ai reçu il y a quelques jours une lettre de mon fournisseur de gaz me disant qu'en vu du dernier relevé, ils allaient passer ma mensualité de paiement de 55€ à 113€. Après avoir pris contact avec mon fournisseur il s'avère que ma consommation de gaz est estimée à 500€ (hors taxe) pour le mois de Janvier à Avril.

Le compteur à mon entrée dans l'appart (15 Janvier) était de: 1230 m3

Pour le mois d'Avril il a été relevé à: 1750

Pour le mois de Juin il était à: 1830

Et pour le mois de Juillet il est à: 1850

De Janvier à Avril j'ai consommé près de 5000 Kwh, période ou j'avais couramment la chaudière en route. A partir d'Avril je coupais régulièrement ma chaudière voir pendant plusieurs jours ce qui explique cette faible consommation par la suite.

J'ai remarqué il y a plusieurs mois qu'une fois le chauffage coupé je n'avais plus d'eau chaude et j'ai donc fait cette remarque au propriétaire qui a fait venir un chauffagiste. Ce premier technicien a simplement nettoyé la chaudière et a changé une pièce non essentielle. Mais le problème n'avait toujours pas été résolu. J'étais dans l'obligation de ré-ouvrir le chauffage pour avoir l'eau chaude. 1 ou 2 mois après, à ma demande, un autre technicien passe et décide de faire changer une pièce vitale de la chaudière qui serait responsable de cette absence d'eau chaude.

De tout ça j'en tire qu'à mon entrée dans l'appartement la chaudière était défectueuse ce qui m'a valu cette surconsommation importante. J'ai pris contact avec la propriétaire afin de lui expliquer la situation afin d'arriver à un arrangement financier (remboursement d'une partie de la facture). Elle m'annonce son projet de changer la chaudière par une neuve mais qu'en contre partie il n'y aura aucun remboursement.

Je suis bien content pour le projet de cette nouvelle chaudière mais cela ne règlera en rien ma dette envers mon fournisseur de gaz. Que dois-je faire? Le responsable reste la propriétaire qui m'a fourni un logement avec une chaudière défectueuse. Je suis dans mon droit de demander un remboursement et ses projets d'amélioration du logement ne me

concerne pas. La propriétaire considère qu'elle fait déjà un geste financier très généreux en me changeant cette chaudière.

Si quelqu'un pouvait m'aider cela me rendrait un grand service.

Merci d'avance.

Par **youris**, le **03/07/2013** à **20:30**

bjr,

le seul problème c'est que vous devez prouver à votre propriétaire que c'est la chaudière défectueuse qui est à l'origine de la surconsommation ce qui sera difficile et dans l'attente vous devez payer les factures de gaz.

essayez de voir avec l'adil ou une association de consommateurs.

cdt

Par **Nihat57**, le **04/07/2013** à **06:28**

Bonjour youris,

Pour ce qui est des preuves j'en ai pas mal je crois. Déjà j'ai fait appel à 2 techniciens. La deuxième pièce qui va être changée est une pièce qui régule le chauffage et l'eau chaude.

De plus j'ai un thermostat qui ne fonctionne pas et je n'ai aucun moyen de régler la température de la pièce. Quand je mets la chaudière en marche elle fonctionne à plein régime.

Tout ces détails montrent bien que je n'avais aucun moyen de gérer ma consommation de gaz. J'avais que la possibilité de couper le chauffage ou de surchauffer. En période hivernale je n'avais pas le choix. Sachant qu'à cette époque je n'avais aucune idée que la chaudière fonctionnait en surconsommation.

Merci

Par **papossible**, le **25/11/2014** à **20:16**

bonjour je suis en location ds une cave mom proprietair ma anonncé une facture de 1700 euros suite la la surchauffe des radiateur ds tout la maison ou de la chaudiere en bas pression je payer 100 euros de charge tout conpris ds mom bail je voudrais savoir si la chauffage a eu un defaut qui est responsable et qui doit payer cette facture ?? merci a vous de votre réponse